



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

REUNION DU 15 MARS 2022

PV N.25

PRESIDENT : M. LIOBET GUILHEM

PRESENTS : MM. BALESTRAT CHRISTIAN - DUFOSSET Alexandre- _VILLENEUVE Michel

EXCUSEZ : DUGENY RODOLPHE – FRACHET OLIVIER

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

La commission rappelle aux clubs que tout changement de dates, d'horaires ou de terrain doit se faire uniquement via footclubs au moins 7 jours avant la date prévue pour la rencontre concernée et avec accord des deux clubs.

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent saisir les résultats sur footclubs avant le Lundi 14h00 sous peine d'amende.

La commission rappelle au club qu'ils doivent fournir la justification des licences de leurs joueurs soit le listing avec photo disponibles via footclubs ou avec l'application footcompagnon .



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

CHAMPIONNATS Catégorie U17

Niveau 1 : D1

Calendrier

Dates	18/09	25/09	02/10	09/10	16/10	23/10	30/10	06/11	13/11	20/11	27/11	04/12	11/12	18/12
Journées	X	X	X	X	X	MR		X	X	X	X	X	X	X

Dates	08/01	15/01	22/01	29/01	05/02	12/02	19/02	26/02	05/03	12/03	19/03	26/03	02/04	09/04
Journées	X	X	X	X	X	X		X	X	X	1/4finale	R6	R7	R8
Dates	16/04	23/04	30/04	07/05	14/05	21/05	28/05	04/06	11/06					
Journées	MR	MR	1/2finale	R9	R10	R11			Finale					

A= Journées aller

R= Journées retour

MR= Match de rattrapage

Match N°51248.2 E Rochecho/FC2Valle- E Val Vienne/Veyrac du 12/03/2022 U17 D1 :

Forfait Ent Rochechouart / FC 2 vallées,

La commission,

- Enregistre le résultat :

E Rochech/fc 2 vallees : 0 (-1pt) / E Val Vienne/Veyrac : 3 (3pts)



Amende 27 € pour 2^{ème} forfait au club de ROCHECHOUART.

Match N°51251.2 US Couzeix-Chaptelat – Verneuil 1 du 12/03/2022 :

Reporté au 07 MAI 2022.

Niveau 2 : D2

Calendrier 2eme phase

Dat es	22/0 1	29/0 1	05/0 2	12/0 2	19/0 2	26/0 2	05/ 03	12/ 03	19/0 3	26/ 03	02/ 04	09/ 04
	X	X	X	X	X	X	X	X	Cou pe	R1	R2	R3
Dat es	16/0 4	23/0 4	30/0 4	07/0 5	04/0 5	21/0 5	28/ 05	05/ 06	11/0 6			
	MR	MR	Coup e	R4	MR	R5			Final e			

Match N°52128.1 E St Jouvent/Folles - St Léonard de Nobl U17 D2 Poule C du 12/03/2022

Forfait du club de l'US St Léonard de Noblat

La commission,

- Enregistre le résultat :

E St Jouvent/Folles : 3 (3pts) / US St Léonard : 0 (-1pt)

Amende de 22 € au club de ST LEONARD DE NOBLAT pour son 1^{er} Forfait

Match N°52130.1 Nec/Fg2000/Combrail – AFP/Alou/Lepal 2 u17 D2 Poule C prévu le 12/03/2022 :

Forfait de l'E AFP/Alou/Le Pal 2

La commission,

- Enregistre le résultat.

E Nec/Fg2000/Combrail : 3 (3pts) / E AFP/Alou/Le Pal 2 : 0 (-1 pt)

Amende 22 € au club E. NEC/FG2000/ COMBRAILL pour son 1^{er} Forfait.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Catégorie U15

U15 D2 :

Match N° 52160.1 Bessines AV Nord 87 – Ca Rilhac Rancon 1 u15 D2 Poule A :

Forfait Bessines AV Nord 87.

La commission,

- Enregistre le résultat suivant.

Bessines AV Nord 87 : 0 (-1pt) / Ca Rilhac-Rancon 1 : 3 (3 pts)

Amende 22 € au club GJ BESSINES/MORTEROLLES/AV. NORD 87 pour son 1^{er} forfait.

COUPES DEPARTEMENTALES

La commission des jeunes rappelle aux clubs que les règlements relatifs aux coupes U19, U17 et U15 sont téléchargeables sur le site du District.

U19 : Challenge « Jean ROCHE »

TIRAGE DES ¼ DE FINALE : Match le 19/03/22

Match US LA BASTIDE / JA ISLE DU 19 MARS 2022

Match reporté en attendant une décision de la commission de discipline de la LFNA concernant le club de LIMOGES BASTIDE.

Fin de séance à 19 h 15

La prochaine réunion aura lieu 22 Mars 2022 à 18h30

Le Président
M. LIOBET GUILHEM

Le Secrétaire
M. DUFOSSET Alexandre

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI